

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2020_7_4

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune ORADOUR

Séance du 21 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 21 octobre 2020 à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. BERTRAND Pascal, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MAUFRAS Angélique, Mme MONToux Carole, M. SICARD Eric, M. SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) : M. BAILLARGEAU Olivier

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Date de convocation :

14 octobre 2020

Date d'affichage :

14 octobre 2020

OBJET :**Indemnité budget 2020**

Le Maire, Didier LAVERGNE, explique au conseil municipal que les indemnités de conseil votées au bénéfice du comptable ont été supprimées mais que l'indemnité de budget est maintenue. Cette indemnité s'élève à 30.49€ pour un secrétariat à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le conseil valide l'indemnité de budget de 30.49€ au bénéfice du comptable.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

